

Arrêté n° 2018-42 du 1^{er} Juin 2018 portant proclamation des résultats des élections des membres du Conseil de l'école doctorale SHS du 31 Mai 2018

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU l'article 9 de l'arrêté du 25 Mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

VU la délibération n°27-2018 approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne le 13 Mars 2018 relative aux modalités d'élection et de désignation des membres du conseil de l'école doctorale SHS,

VU les arrêtés n°2018-24 et n°2018-25 relatifs à l'élection des membres du conseil de l'école doctorale SHS,

VU l'arrêté n°2018-36 portant recevabilité des listes de candidatures des représentants des doctorants et des BIATSS au conseil de l'école doctorale SHS,

ARRETE

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège BIATSS

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 8

Votants : 8

Suffrages exprimés : 8

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 4

Ont obtenu :

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
BIAT-SHS	8	2	0	2

Sont déclarés élus :

PIANTONI Sébastien
THURIOT Fabrice



Collège doctorants

Sièges à pourvoir : 4
Inscrits : 199
Votants : 35
Suffrages exprimés : 35
Bulletins blancs ou nuls : 0
Quotient électoral : 9

Ont obtenu :

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
POUR UNE REPRESENTATION DES USAGERS	22	2	1	3
QRF	13	1	0	1

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
THORIGNY Maxime	ROZNOWICZ Corentin
DOGBEH Loïck	ETIENNE Pierre
ROUATBI Amina	PRIVE Baptiste
RAKOTONDRAJAO Nancie	BIDI Georges

Article 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le **01 JUIN 2018**



Le Président de l'Université,

Guillaume BELLE

Mis en ligne le : 01/06/2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 01/06/2018

